

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 07 avril 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 28 mars 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44
Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 37
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN
Madame Christine MARTIN	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
COMUE Université Bourgogne Franche Comté – Festival des Jeunes Chercheurs du
12 au 14 mai 2022 – demande de subvention

Dijon Métropole affirme son soutien à l'enseignement supérieur, qui comme la recherche et le transfert de technologie, est un outil d'attractivité et de développement et contribue à faire rayonner la capitale régionale au niveau national et international. C'est dans ce cadre que, depuis quelques années, Dijon Métropole accompagne l'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC).

Le président d'UBFC sollicite Dijon Métropole pour un soutien à l'organisation du 5ème Festival des Jeunes Chercheurs qui a lieu à Dijon du 12 au 14 mai 2022, et qui mobilisera une soixantaine de jeunes chercheurs d'UBFC, de France et du Québec. Ces derniers collaboreront avec les services de la ville et de la métropole pour aller à la rencontre des publics par le biais de plus de 600 rencontres (établissements scolaires, grand public dans la ville, nuit des musées le 14 mai etc.).

Le programme prévisionnel est le suivant :

La soirée du 11 mai : Accueil des jeunes chercheurs à la salle Desvoges ;

Le 12 mai : Colloque sur « l'Art de la rencontre » autour de la communication des jeunes chercheurs, et le soir un « speed searching » avec publics invités ;

Le 13 mai : 200 rencontres par 40 chercheurs dans 5 à 6 établissements scolaires de la métropole, et le soir les 21 ans de l'Expérimentarium ;

14 mai : 400 rencontres par 50 chercheurs dans la métropole (rues, marchés, cafés, bibliothèques, associations, MJC, club de sports ...) et le soir pour la Nuit des musées.

Les 4 premières éditions qui se sont passées à Dole en 2016 et en 2019, à Arles en 2017 et à Rouen en 2018, ont rencontré un franc succès.

UBFC sollicite un soutien financier auprès de la Métropole de 7 500 €, sur un budget total de 61 000 €. La Ville de Dijon est sollicitée pour 7 500€. Les autres financeurs sollicités sont la Région (23 500 €), l'université de Bourgogne (12 500 €) et l'UBFC (10 000 €).

Les jeunes chercheurs sont formés en amont par le dispositif Expérimentarium pour réussir la rencontre avec les différents publics. Ce dispositif est reconnu pour son savoir-faire dans le dialogue recherche-société.

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de 7 500 € à UBFC pour l'organisation du Festival des Jeunes Chercheurs ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;

- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2022.

SCRUTIN POUR : 42 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)